



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lycées

Question au Gouvernement n° 1587

Texte de la question

RÉFORME DES LYCÉES

M. le président. La parole est à M. Yves Censi, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Yves Censi. Monsieur le Premier ministre, ce matin, à onze heures, le Président de la République a prononcé un discours pour présenter les conclusions d'une longue consultation, menée dans la France entière, à tous les niveaux des acteurs de l'éducation en France, en vue de mettre en oeuvre la réforme des lycées.
Cette réforme avait été évoquée il y a un an, avant que soit à nouveau engagée cette concertation, autour de Xavier Darcos puis de Luc Chatel, dont la nécessité est à la hauteur de ce grand enjeu. Selon le Président de la République, la double exigence de justice et d'efficacité impose aujourd'hui une mobilisation de tous pour faire en sorte que le lycée soit non seulement fier de ses meilleurs élèves, ceux qui réussissent - je pense aux 65 % d'une classe d'âge qui obtiennent le baccalauréat - mais sache aussi épanouir les autres,...

M. Maxime Gremetz. Cela ferait du bien à Jean !

M. Yves Censi. ...ceux qui connaissent le plus de difficultés.

Nos lycées doivent aujourd'hui savoir répondre à toute la diversité de l'ensemble de ses élèves.

Monsieur le Premier ministre, pouvez-vous nous donner les lignes de force de cette réforme des lycées ?

Pouvez-vous aussi nous assurer de votre détermination à la mettre en oeuvre ?

M. le président. La parole est à M. François Fillon, Premier ministre.

M. François Fillon, *Premier ministre*. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur Censi, dans la mondialisation, l'éducation est la plus grande richesse de notre pays.

Dans cet esprit, depuis 2007, le Gouvernement a entrepris un effort considérable qui a d'abord concerné la modernisation des universités. Je veux dire à tous ceux qui ont critiqué la loi sur l'autonomie des universités qu'au 1er janvier 2010, cinquante et une d'entre elles auront choisi le statut d'autonomie que les députés de la majorité a rendu possible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Ensuite, dans un contexte budgétaire très contraint, le Gouvernement a affecté, durant trois années de suite - et nous allons continuer de le faire -, 2 milliards d'euros supplémentaires à l'université et à la recherche. Il a aussi donné des moyens nouveaux à la recherche privée avec le crédit impôt recherche.

Enfin, le Gouvernement a réformé la formation professionnelle.

Maintenant, nous devons proposer au lycée les moyens d'évoluer pour qu'il soit en mesure de répondre au défi de cette bataille de l'intelligence.

M. Maxime Gremetz. À la Défense !

M. François Fillon, *Premier ministre*. Nous connaissons les difficultés actuelles du lycée : il réussit bien mais il ne parvient à atteindre les objectifs qui lui ont été fixés ni en ce qui concerne le nombre de bacheliers, ni en matière de préparation à l'enseignement supérieur, puisque près d'un étudiant sur deux échoue en première année d'université, ni même en remplissant tout simplement sa vocation qui consiste à offrir une solution à tous, au-delà même des 80 % de chaque classe d'âge qu'il devrait mener au baccalauréat.

Les difficultés ont été identifiées depuis longtemps : au problème d'orientation s'ajoutent l'insuffisance de l'accompagnement personnalisé et une grande faiblesse, très ancienne, dans l'apprentissage des langues.

Nous avions demandé à Richard Descoings de conduire une concertation avec l'ensemble de la communauté éducative, ce qu'il a fait dans de très bonnes conditions. Il a rendu un rapport remarquable dont nous nous sommes inspirés pour vous proposer les grandes lignes d'une réforme, qui vont encore faire l'objet de concertations et de discussions avec la communauté éducative.

Il s'agit d'abord de mettre en place une meilleure orientation. Elle devra être plus progressive : il faut reconnaître le droit à l'erreur. Elle devra être plus ouverte à tous les talents : il ne doit plus y avoir de dictature de la seule filière scientifique. Elle devra être plus juste : il ne faut pas qu'elle soit subie.

Ensuite, nous voulons mettre en place un véritable accompagnement personnalisé. De tous les systèmes d'éducation qui existe dans le monde, le lycée français est celui où l'on compte le plus grand nombre d'heures de cours. Les lycéens français ont environ 25 % d'heures de cours de plus que dans la moyenne des autres pays de l'OCDE. Nous proposons qu'une partie de ce temps soit affectée à un accompagnement personnalisé qui permette de conduire chaque élève vers la réussite en fonction de ses talents et de ses difficultés.

(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)

Enfin, nous proposons de mettre en place un véritable plan d'urgence pour l'apprentissage des langues étrangères.

À partir d'aujourd'hui, cette réforme fait l'objet d'une concertation avec la communauté éducative, ce qui explique l'absence de Luc Chatel devant votre assemblée. Nous sommes ouverts aux suggestions et aux remarques qui nous seront faites, mais s'il y a une chose que nous n'accepterons pas, c'est l'immobilisme. Nous ne parlons pas de notre propre avenir, mais du sort de notre jeunesse et nous n'avons pas le droit de la laisser échouer. *(Vifs applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.)*

Données clés

Auteur : [M. Yves Censi](#)

Circonscription : Aveyron (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1587

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 octobre 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 14 octobre 2009